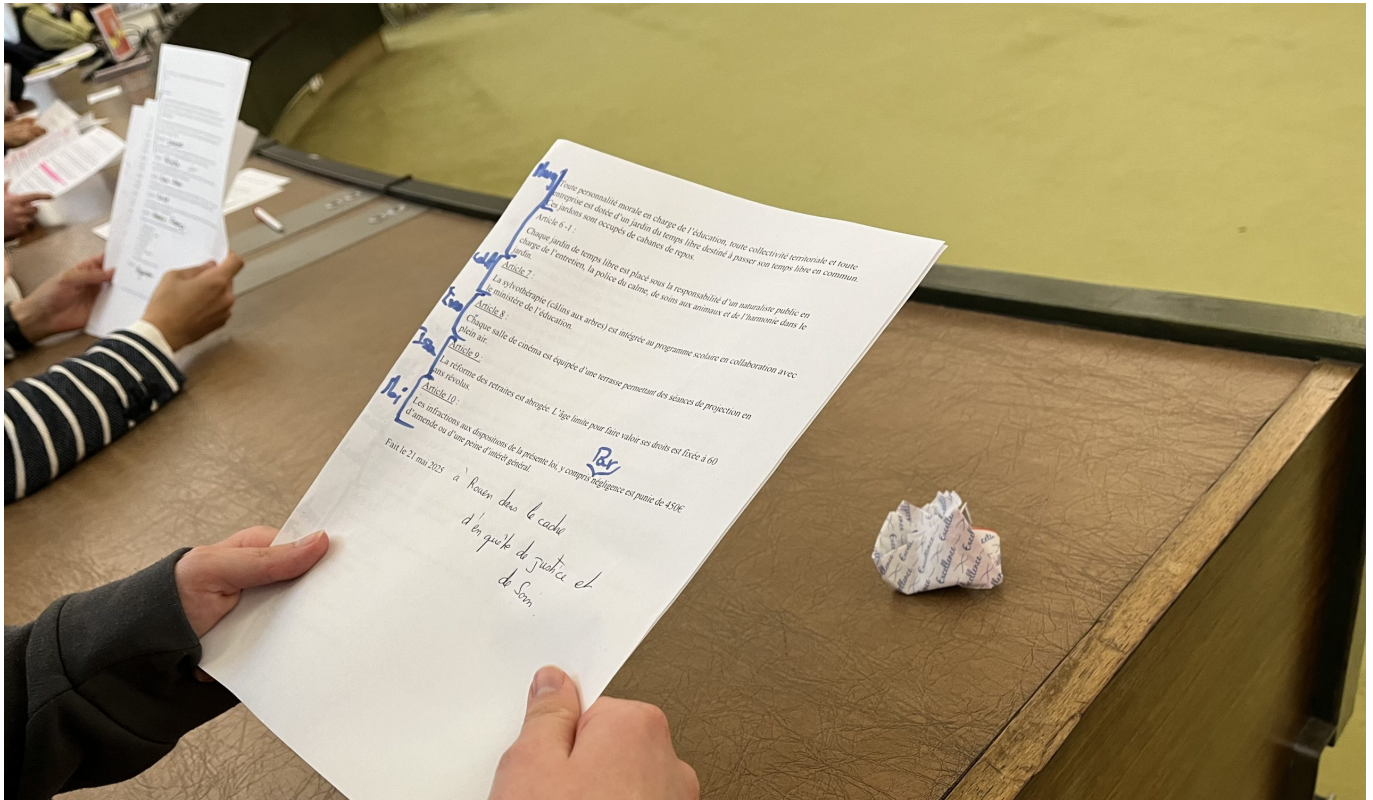




L'Expérience de démocratie performative a été très riche pendant ce temps fort, En Quête de justice (et de soin), proposé par le [CDN de Normandie-Rouen](#). La metteuse en scène [Bérangère Jannelle](#) a réuni environ quarante citoyennes et citoyens dans une assemblée extraordinaire à l'hôtel de ville à Rouen. Le groupe a eu une journée, mercredi 21 mai, pour écrire quatre lois poétiques.

« C'est un événement en soi qui vaut spectacle ». Avec le CDN de Normandie-Rouen, Bérangère Jannelle a proposé mercredi 21 mai à l'Hôtel de ville à Rouen un exercice démocratique à une quarantaine de citoyennes et de citoyens, d'âges et d'horizons différents. Réunis pendant huit heures, ces parlementaires d'un jour, entourés de deux juristes, ont tenu une assemblée. Leur mission : écrire quatre projets de loi poétiques au service du commun.

Pour l'autrice et metteuse en scène, fondatrice de la compagnie La Ricotta, c'était une première, « stimulée par la situation politique mondiale et la volonté de montrer ce que le théâtre peut faire. Nous sommes là dans une démarche créative, en dehors de la création spectaculaire ». Le travail n'en a pas moins été intense lors de cette *Expérience de démocratie performative*.

Les mineurs aussi

Quatre textes ont été réfléchis, discutés, écrits et réécrits dans le domaine du vivant, de la justice et du soin. Le premier concerne le paysage, notamment les arbres. Des parlementaires ont émis le souhait d'octroyer des droits au vivant, pas seulement aux êtres humains. « *Les arbres vivent des injustices. On observe des déforestations pour construire des autoroutes, des immeubles, des parkings... Ce qui altère les relations entre les arbres et casse un maillon de l'écosystème. Un arbre produit de l'oxygène, permet de nous nourrir et de nous mettre à l'ombre* », défend le premier groupe.

Autre projet de loi : l'intégration des mineurs aux gouvernances politiques avec la création du droit à la parole aux enfants. Il y aurait 578 parlementaires, bénévoles, de plus de 15 ans et de moins de 18 ans, élus pour trois ans à une échelle régionale. « *Ils auraient en charge l'éducation et l'environnement. Une demande d'avis consultatif est obligatoire pour toutes les lois qui les concernent* ». À préciser : « *après toute condamnation pénale, le parlementaire perd son mandat* ».

Du temps libre

Un troisième groupe de parlementaires a examiné la création d'un service public du temps libre, rattaché au ministère de la Santé, pour « *réduire les inégalités d'espérance de vie, le stress au travail* ». Au programme : la semaine des quatre jours, la possibilité de faire la sieste au travail, le retour à la retraite à 60 ans, la distribution de tickets de massage, de cinéma et de cours pour toute activité de loisirs et l'ouverture de cabanes de repos.

Il a été enfin question des colères. Celles qui ne sont pas exprimées et pas entendues sur la justice, le soin, la culture, l'éducation, l'urbanisme... Les parlementaires de l'assemblée ont proposé un conciliabule public des colères citoyennes qui a pour objectif de trouver des voies d'apaisement dans des zones de solidarité et de rencontre. Son financement ? Un impôt sur les plus hauts revenus.

Durant cette journée, Bérangère Jannelle a « *senti un grand désir de rencontre et un appétit pour cette aventure collective. Il y avait une envie de se parler et de fabriquer du commun. Cela a été immédiat* ». Beaucoup de solidarité, de fraternité

et de sororité transparaissent dans ces quatre textes écrits par des femmes et des hommes, généreux et nourris de convictions.